

**DELIBERATION N° 41 / 2008**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT**  
**FRANÇAIS A L'ETRANGER**  
**Séance du 15 juillet 2008**

**Réaffectation de crédits immobiliers : 2.3 millions d'euros**

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

1. L'opération d'acquisition du terrain de Sofia, pour un montant de 2 millions d'euros, étant annulée (Délibération n°27/2008) ;
2. Le coût pour l'acquisition du terrain d'Aman s'étant élevé à 1.401 million d'euros et le montant du crédit ouvert étant de 1.7 million d'euros, il reste un solde disponible de 0.3 million d'euros.

Le conseil d'administration autorise la directrice de l'Agence à réaffecter ces crédits ouverts suivant la répartition suivante :

- complément Brasilia : 0.1 million d'euros
- acquisition Panama : 1 million d'euros
- complément acquisition Tananarive : 1.2 million d'euros

Le projet de Sofia est reporté.

Nombre de votants	16	Pour	12 (12)	Contre	0 /
		Abstentions	4 (4)	Nuls	0 /

Fait à Paris, le 15 juillet 2008

La présidente du conseil  
d'administration de l'AEFE

Anne GAZEAU-SECRET

